

RÈGLEMENT 2016-19 (PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE ET DE CRÉDIT DE TAXES AUX ENTREPRISES)

SECTION IV - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE « SITE WEB »

ARTICLE 17 - Entreprises visées

Le programme d'aide financière « Site Web » s'adresse à une entreprise qui n'est pas une franchisee et qui, au moment de la demande, a une place d'affaires à Roberval.

ARTICLE 18 - Subvention

Une entreprise visée à l'article 17 a droit à une subvention, une fois par trois (3) ans, pour la création ou le remplacement de son site Web.

Le montant de ladite subvention payable par la Ville sera égale au moins élevé des montants suivants, savoir:

- a) Le coût déboursé (excluant les taxes) par l'entreprise réclamante pour la création ou le remplacement de son site Web; ou
- b) La somme de 1 000,00 \$.

Le nouveau site Web de l'entreprise doit être mis en ligne après l'entrée en vigueur du présent règlement.

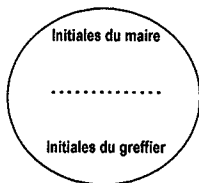
ARTICLE 19 - Modalités

Afin de bénéficier de la subvention, l'entreprise doit compléter un formulaire préparé à cette fin avant la mise en ligne du site. L'entreprise doit également déposer en même temps que le formulaire de demande, les documents suivants:

- la proposition de services produite de l'entreprise qui a conçu ou remplacer son site Web;
- la facture finale de l'entreprise conceptrice.

Dans le cas du remplacement d'un site, elle doit être en mesure de démontrer qu'il s'agit d'un nouveau site et non pas seulement d'une modification du site précédent.

La subvention est versée, dans les trente (30) jours suivant la réception des documents susmentionnés au présent article et après que la Ville ait reçu une preuve à l'effet que le montant de la facture de l'entreprise conceptrice du site Web a été dûment acquitté par l'entreprise réclamante. À défaut de recevoir cette dite preuve de paiement de la facture, la Ville pourra, à sa seule discrétion, émettre le chèque conjointement à l'ordre de l'entreprise réclamante et de l'entreprise conceptrice du site Web.



Règlement numéro 2016-19
«Programme d'aide financière et de crédit des taxes aux entreprises»

Nom de l'entreprise: _____

Adresse de la place d'affaire de l'entreprise : _____

Nom et fonction du représentant de l'entreprise: _____

Numéro de téléphone: _____

Adresse du site web de l'entreprise : _____

Date prévisible de la mise en ligne du site web de l'entreprise : _____

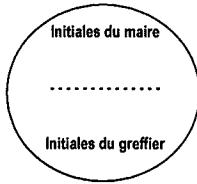
Nom et coordonnées de l'entreprise conceptrice du site web : _____

Champ d'activité de l'entreprise: _____

Nombre d'employé: _____

Description du projet:

Nature des activités et objectifs du projet:



Description	Montant
Coût total du projet	
Frais de formation, si requise	
Contribution financière du promoteur	
Demande du promoteur	
Contribution allouée (à l'usage de la Ville)	
Contribution du Centre local de développement (CLD)	
Recommandation au conseil (à l'usage de la Ville)	

Spécifier le nom du programme pour lequel vous demander une aide financière:

Signature : _____

Date : _____

Notes:

- 1) Pour une demande en vertu des programmes d'aides financières «centre-ville» ou «zones industrielles», vous devez obligatoirement joindre une copie d'un bail d'une durée minimale de deux (2) ans conclu après le 1^{er} janvier 2016.
- 2) Pour une demande en vertu du programme d'aide financière «site web», vous devez obligatoirement déposer une preuve que le nouveau site web a été mis en ligne après l'entrée en vigueur du règlement numéro 2016-19.